

Introduction

Avant d'aborder notre sujet, il nous paraît utile de dire quelques mots du grand mystère de la Très Sainte Trinité, appelé par les Docteurs la « *Substance du Nouveau Testament* », c'est-à-dire **le plus grand de tous les mystères, la source et le fondement de tous les autres**, en citant le Pape Léon XIII.

« *C'est pour le connaître et le contempler que les anges ont été créés dans le ciel et les hommes sur la terre. Ce mystère était voilé dans l'Ancien Testament, et c'est pour le manifester plus clairement que Dieu lui-même est descendu du séjour des anges vers les hommes : Jamais personne n'a vu Dieu ; le Fils unique de Dieu, qui est dans le sein du Père, l'a révélé lui-même [Jn 1,18] Donc quiconque écrit ou parle sur la Trinité, doit avoir devant les yeux le sage conseil du Docteur angélique [S.th. 1q.31a.2] : Lorsque nous parlons de la Trinité, il faut de la prudence et de la réserve, parce que, comme le dit saint Augustin, il n'y a pas de sujet où l'erreur soit plus dangereuse, les investigations plus laborieuses, ni les découvertes plus fructueuses [de Trin. lib.1,c.3]. Le danger, dans la foi ou dans le culte, est de confondre entre elles les personnes divines ou de diviser leur nature unique ; car la foi catholique vénère un seul Dieu dans la Trinité et la Trinité dans l'unité.* » Pape Léon XIII *Divinum illud munus*

Selon tout ce qui a été exposé dans le présent ouvrage, il nous faut faire le constat de l'invalidité au sens de la Théologie traditionnelle de la nouvelle consécration épiscopale en raison en somme **de cinq motifs** :

1) **Il n'existe aucune unité morale entre l'imposition des mains et la forme sacramentelle**, car l'imposition de l'Evangile intervient de telle manière que cette dernière est interposée comme un signe concurrent à l'imposition de mains. Que soit invoqué comme objection chez la communauté des Dominicains d'Avrillé le fait qu'un ciboire couvert pourrait très bien être consacré valablement, n'a rien à voir avec la question dont il s'agit ici, puisque le couvercle d'un ciboire ne constitue nullement un signe significatif ni n'est nullement censé en constituer un. Notre argument ne repose nullement sur la crainte que les gants pontificaux puissent faire obstacle à l'efficacité sacramentelle de l'imposition des mains, mais il concerne la signification symbolique de l'imposition d'un Ecrit inspiré (un symbole bien impressionnant!) à un moment du rite qui ne convient pas. On ne saurait non plus après tout baptiser valablement, en versant sur le front sans un mot, d'abord de l'eau, puis de l'huile, en sorte de ne prononcer qu'ensuite les paroles de la forme sacramentelle du Baptême.

2) La nouvelle forme sacramentelle, particulièrement celle de l'*Editio typica*, se réfère sans ambiguïté à la „*Théorie de l'Inversion trinitaire*“ aujourd'hui très répandue, que l'on pouvait trouver initialement chez von Balthasar. Cette théorie nie explicitement le Filioque et explicite le Fils *ex Patre Spirituque*. C'est à cela que correspond également la brève apparition du Compendium du Catéchisme de l'Eglise Catholique, qui subvertit tellement la signification du Filioque qu'il adopte l'Inversion trinitaire, puisque ce Compendium¹ présente le Fils

¹ Catéchisme de l'Eglise Catholique, Compendium N° 47. Qui est l'Esprit Saint, que Jésus Christ nous a révélé ? (243-248) « *Il est la troisième Personne de la Sainte Trinité. Il est Dieu, uni au Père et au Fils, et égal à eux. Il « procède du Père » (Jn 15,26), qui, en tant que principe sans commencement, est l'origine de toute la vie trinitaire. Il procède aussi du Fils (Filioque), par le don éternel que le Père fait de Lui au Fils.* ». Mais ceci est entièrement faux, car le Père (*generatio activa*) partage avec le Fils dans Son engendrement (*generatio passiva*) la Relation de la Spiration (*spiratio activa*). Cette *Spiratio activa* est numériquement une et unique dans le Père et le Fils et c'est ainsi qu'ils soufflent le Saint Esprit (Lequel est identifié à la *spiratio passiva*). Le Père ne peut nullement partager avec le Fils la *spiratio passiva*, la Personne même du Saint Esprit, comme un Cadeau qu'Il Lui ferait. Le véritable Filioque demeure informulé au sens de la Théorie de l'*Inversion Trinitaire* dans le Compendium du Cathéchisme de l'Eglise Catholique. Le Fils n'est dès lors plus Principe. Cela contredit également les enseignements de Saint Thomas et des Pères de l'Eglise, même celui des Pères grecs qui décrivent le Saint Esprit comme image et sceau du Fils : Thomas d'Aquin, *Contra errores Graecorum* 2, 7: „*Constat autem quod character et sigillum derivantur ab eo cuius sunt. Unde per auctoritates doctorum dictorum aperte ostenditur, quod Spiritus Sanctus a Filio derivatur. Horum autem auctoritates etiam ex auctoritate sacrae Scripturae confirmantur.*.- Or, il est clair que le caractère et le sceau appartiennent à celui qu'ils désignent. Donc il est prouvé par les saints Pères que nous avons cités, que le Saint Esprit vient du Fils. Et leur assertion est encore appuyée de l'autorité des saints Livres“ Et Thomas renvoie aux témoignages de Saint Athanase et de Saint Jean Chrysostome. La Théorie de l'*Inversion Trinitaire* cependant exprime en définitive que le Fils serait le Sceau de l'Esprit, et renverse ainsi l'ordre de succession trinitaire.

comme le „Canal conducteur“ du Saint Esprit, sans qu’Il ne soit Lui-même le véritable Principe de Ce dernier. Et précisément, cela affecte également la consécration épiscopale. C’est ainsi qu’est introduite une relation accidentelle entre le Fils et le Saint Esprit. Et cela ne peut exister en Dieu. C’est ici qu’il existe deux interprétations principales. L’une est suivie par les disciples de Rahner, lesquels n’attribuent cette inversion qu’à la Trinité économique (*la Trinité telle quelle se présente vers les créatures dans l’économie du salut*), parce que au niveau de leur concept de la Trinité immanente (*la Trinité, telle quelle est vue de la part de la Trinité elle-même en éternité*), ils sont modalistes (*le Père, le Fils et le Saint Esprit n’existent pas vraiment, mais sont des modes de la révélation*). La seconde rassemble les disciples de von Balthasar, lesquels cherchent à introduire cette inversion au sein de la Trinité immanente, parce qu’ils veulent en arriver au concept d’un Dieu souffrant. Ils prétendent que le Fils, dans la kénose de Son Incarnation, voulait être entièrement „conformé et soumis à l’Esprit“ ; en vue de la réalisation intégrale de cette kénose, le Fils devrait aussi, au sein même de la Trinité immanente, être subordonné à l’Esprit, et porter l’empreinte du Saint-Esprit lors son engendrement même par le Père. Le Père, selon cette théorie, a donc besoin du Saint Esprit pour l’engendrement du Fils, ou l’Esprit Saint passe comme « épouse » du Père, en tant que principe immanent de la féminité en Dieu (selon le prêtre apostat Jürgen Kuhlmann). Ils soutiennent que, de par l’Egalité entre les trois Personnes, toute combinaison quelconque des relations reste possible. On soutient également la différence réelle entre les relations immanentes et les processions immanentes, et l’on conçoit ces dernières comme les principes mêmes de ces relations, voire même comme leurs causes. C’est ainsi que les Relations subsistantes en étant les Personnes, sont transformées en relations accidentelles, - comme chez les humains -, et c’est ainsi que Dieu est transformé devenant capable de souffrance. Mais c’est aussi ce que l’on voulait ! L’assentiment à cette thèse de l’Inversion trinitaire va chez les néo-catholiques, d’Yves Congar jusqu’à Leonardo Boff, de Thomas G. Weinandy à H.U. von Balthasar, et dans le monde protestant, de Volker Spangenberg jusqu’à Jürgen Moltmann, lequel avait déjà fait paraître un livre avec Ratzinger, même si ce n’était pas sur ce thème. Même les prétendus théologiens orthodoxes ne manquent pas sur cette question, comme nous pouvons le constater chez Paul Evdokimov. Il s’agit sur ce sujet d’un **Consensus oecuménique**. Transcrit d’une manière scolastique, cette Inversion trinitaire doit s’énoncer ainsi : le Fils remonte du *Terminus ad quem* (du point but) au *Terminus a quo* (point de sorti) de son engendrement, il suspend Sa relation originelle et se constitue cette nouvelle relation, en sorte de Se subordonner au Saint Esprit et de porter Son empreinte. Et comme la consécration épiscopale exprime cette Inversion trinitaire, ce n’est plus à notre Dieu qu’elle s’adresse.

3) Une véritable, et valide, *Forma proxima* de la nouvelle prière de consécration épiscopale aurait pu, selon les critères de la VINDICATION², être trouvée juste après la Forme sacramentelle officielle déficiente, si ce n’est qu’elle comporte elle aussi le vice que nous avons dénoncé au point 2). La véritable Forme³ est également dégradée par les rubriques et par suite reste sans effet puisque les rubriques expriment l’intention. Que l’on se représente un livre de Messe où la prière „*Quam Oblationem*“ serait explicitée en tant que *Forma proxima*, alors que les paroles de la Consécration seraient simplement incorporées dans la suite du Canon. L’intention de l’éditeur d’un tel rituel rendrait tout simplement la Messe invalide.

4) Le *Noachisme*⁴ de l’ensemble de la nouvelle *Forma remota* exprime la pérennité de l’Ancienne Alliance, comme si Sainteté et Justice procédaient directement de la Circoncision (*populus justus ab Abraham*)⁵. En sorte

² A vindication of the Bull 'Apostolicae curae': Copie en PDF: page 51; [http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-02-17-EN-Vindication of Apostolicae Curae 1898.pdf](http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-02-17-EN-Vindication%20of%20Apostolicae%20Curae%201898.pdf)

³ “Grant in Thy name, O Searcher of Hearts, to this Thy servant whom Thou hast chosen to the Episcopate that he may feed Thy holy flock and fulfil the office of his Pontificate holily beforeThee,..”; ApConstVIII. Cela correspond dans l’Editio typica: “Da, cordium cognitor Pater, huic servo tuo, quem elegisti ad Episcopatum, ut pascat gregem sanctum tuum, et summum sacerdotium tibi exhibeat sine reprehensione, ...”

⁴ En tant que Noachisme on désigne une religion de l’Humanité dérivée du Judaïsme qui repose sur l’observance de 7 commandements adaptés aux besoins du Judaïsme. Dans cette religion mondialiste les Juifs constituent le Peuple-prêtre messianique auquel la préséance est reconnue inconditionnellement de la part de tous les noachistes. L’on doit admettre que les plus récents communiqués de la force d’occupation parasitaire de Rome rappellent les pseudo-partis de l’ex-RDA, où une CDU avait le droit à une existence minable en tant que parti d’applaudissements en faveur du parti socialiste SED. „*Nostra Aetate*“, comme de même de récentes déclarations officielles ne laissent place à aucune autre issue: Il existerait ainsi une voie de sanctification propre aux Juifs en dehors des Evangiles de l’Eglise catholique romaine, et ils n’auraient nul besoin du Sacrement de la

qu'est niée l'universalité du Sacrement de la Nouvelle Alliance. Il faut ici souligner que c'est justement ce que n'expriment pas les sources coptes et syriennes occidentales, auxquelles pourtant Paul VI se réfère expressément.

5) Le cinquième motif de l'invalidité est relativement proche de celui qui concerne la négation du Filioque, mais il comporte sa subtilité propre. La forme nouvelle de la consécration épiscopale fait coïncider l'attribut de la puissance divine avec le Saint Esprit en tant que synonyme grammatical⁶, alors que cet attribut ne se distingue de la substance divine que comme *distinctio virtualis minor*. Elle va donc au-delà du simple parallèle tiré de l'Écriture Sainte (*Spiritum et virtutem*), et même plus loin encore que la relation déterminative au génitif (*virtus Spiritus Sancti*) que l'on trouve également dans l'Écriture sainte. A partir de là toutes les règles autorisées des appropriations éclatent.

On a l'impression qu'un simple attribut serait alors promu au rang de la Personne même du Saint Esprit, ou même que la troisième Personne de la Trinité serait dégradée au niveau d'un attribut. Dès lors pourquoi ne pas en faire autant avec les autres attributs et les autres personnes divines ? Dans ce cas, une fois encore, la nouvelle forme de la consécration épiscopale s'adresse à un dieu qui n'est pas le nôtre et qui du reste n'existe même pas.

Au cas où quelqu'un voudrait à tout prix sauver cette forme, en objectant qu'en l'occurrence ce ne serait pas tant la Force essentielle qui serait signifiée ici en elle-même, mais qu'il faudrait la comprendre comme un simple terme notionnel, un peu au sens où le Saint Esprit serait également l'Amour notionnel⁷, la nouvelle forme déboucherait aussitôt sur une sorte de quadrature du cercle. Ce qui serait admissible selon leurs termes sans autres développements, chez Saint Basile ou chez Saint Jean Damascène, ne peut plus – et c'est fatal – être accepté dans la formulation de la nouvelle Forme de la consécration épiscopale. Il existe dès lors deux possibilités :

a) Soit l'on comprend *virtutem* sous l'aspect d'une essence, et dès lors il s'agit d'un attribut ; ce qui vient juste d'être exposé dans ce dernier point constitue alors une objection.

b) Soit l'on comprend *virtutem* sous un aspect notionnel, et dès lors réapparaissent les objections que nous avons évoquées au point 2) à propos de la négation du Filioque.

Pour que cela puisse convenir, celui qui voudrait introduire *virtutem* de manière notionnelle, devrait alors reformuler ainsi la forme nouvelle :

« *Et nunc effunde super hunc electum eam virtutem quae ex te est, Spiritum principalem, quem donavit dilectus Filius tuus Jesus Christus sanctis Apostolis* ».

Nouvelle Alliance, et bien plus encore, le monde catholique devrait en outre le reconnaître dans sa propre culture, comme par exemple dans le rite de consécration de ses propres évêques. Un véritable blasphème!

⁵ «...qui praedestinasti ex principio genus iustorum ab Abraham, qui constituisti principes et sacerdotes, et sanctuarium tuum sine ministerio non dereliquisti, cui ab initio mundi placuit in his quos eligisti glorificari...». Le texte de Paul VI donne l'impression que le Peuple Juif serait le véritable Gardien du Sanctuaire, le Temple, et ce même texte les appelle les *Justes* par excellence. Bien au contraire, le texte des syriens occidentaux souligne que c'est par la Foi qu'Abraham comme Hénoch plurent à Dieu, et le texte copte reste lui entièrement anodin sur le sujet. Si la Justice et la Sainteté procédaient de l'Ancienne Alliance, la Nouvelle Alliance n'eut pas été nécessaire. C'est là le thème central de l'*Épître aux Hébreux* de Saint Paul. De sorte que la *Forma remota* toute proche de la *Forma proxima*, dénie à la nouvelle prière de consécration épiscopale la nécessité universelle de la Sanctification par les Mystères de la Nouvelle Alliance, lesquels vont directement accomplir toute Justice, état auquel la prêtrise sacrificielle de l'Ancienne Alliance ne pouvait parvenir et cela, alors même que l'on prétend conférer le summum de la Prêtrise de la Nouvelle Alliance. C'est là un pur blasphème !

⁶ *Et nunc effunde super hunc electum eam virtutem, quae a te est, Spiritum principalem, quem dedisti dilecto Filio tuo Jesu Christo...* »

⁷ Voir l'anaphore de Basile, ou bien aussi « *De fide orthodoxa* » de Jean le Damascène (de Damàs?)

Sous cette formulation, c'est de manière notionnelle que *vertu* ou *force* sont reliées au Saint Esprit, sans que le Filioque ne soit affecté, mais sans qu'il ne soit non plus explicitement nié, et cela suffit à éviter l'hérésie.

L'on ne peut se départir de l'impression que cette Forme a été rédigée de telle manière qu'elle puisse convenir à un œcuménisme inter-religieux. C'est de manière dialectique que l'on peut en effet concevoir cette identification de la force ou de la vertu avec le Saint Esprit :

a) Soit selon le modalisme comme chez Rahner : dans la mesure où les trois Personnes divines deviennent des attributs, cela tombe à point nommé pour le dialogue avec le judaïsme et l'islam.

b) Soit selon la notion du trithéisme de H.U. von Balthasar : les attributs de Dieu étant désormais tous personnifiés, l'on peut également avoir de la compréhension pour l'Hindouisme polythéiste.....